

Réponse à la motion PLR « Bienvenue au jardin d'été du Bluard »

N° DE RAPPORT : 17/3.24



DIRECTION : Urbanisme, constructions et espace public

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 27 mars 2024

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : jeudi 18 avril à 18 h 30 / Salle des Commissions, Hôtel de Ville

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

ANNEXES : Facultatif

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----|--|---|
| 1 | OBJET DU RAPPORT | 3 |
| 2 | CONTEXTE..... | 3 |
| 3 | RÉPONSE À LA MOTION..... | 3 |
| 3.1 | Transformation du bâtiment..... | 3 |
| 3.2 | Aménagement de la cour du Bluard..... | 4 |
| 3.3 | Modification des circulations périphériques..... | 5 |
| 3.4 | Aménagement d'un accès à l'eau..... | 5 |
| 4 | CONCLUSION..... | 6 |

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU RAPPORT

Lors de la séance du Conseil communal du 31 mars 2021, le groupe PLR a déposé la motion « Bienvenue au jardin d'été du Bluard ». Le 5 octobre 2022, le Conseil a pris la motion en considération et l'a renvoyée à la Municipalité pour rapport. Cette dernière a chargé la Direction Urbanisme, constructions et espace public de répondre à cette motion, en collaboration avec la direction Infrastructures et gestion urbaine et celle de Cohésion sociale, logement et sécurité.

Cette motion demande :

- d'aménager les extérieurs de la parcelle Bluard pour les ouvrir sur le quai Jean-Louis-Lochmann et favoriser l'accueil de manifestations ;
- de dévier la circulation du quai J.-L.-Lochmann par la rue des Tanneurs pour préserver la sécurité et limiter le bruit ;
- d'installer une plateforme pour les baigneurs au-dessus des enrochements pour offrir un accès à l'eau ;
- de créer des vestiaires et des douches à l'intérieur du bâtiment du Bluard pour les baigneuses et baigneurs.

Pour cela, les motionnaires demandent en outre à la Municipalité de :

1. dans un premier temps, contacter les autorités cantonales concernées, afin de vérifier la faisabilité des propositions de la présente motion.
2. puis si celle-ci est réalisable, présenter au conseil un projet d'aménagement pour créer l'accès au et les équipements nécessaires.

2 CONTEXTE

Le bâtiment du Bluard a été construit en 1848, sur l'emplacement de l'ancien hôpital. Édifié pour être une école primaire pour filles, il devient ensuite une école publique mixte. Ce site accueillera des enfants jusqu'en 2020. Lors de la rentrée 2020/2021, les élèves ont été déplacé-e-s dans le nouveau Collège Jacques-Dubochet du quartier de la gare. Le site est resté inoccupé jusqu'en 2022. C'est pendant cette période que la motion PLR a été déposée.

3 RÉPONSE À LA MOTION

Dès le début de la législature, la Municipalité a pris différentes options concernant le site du Bluard, notamment pour renforcer l'accueil de l'enfance et offrir un cadre de vie agréable à sa population.

Durant la même période, la Municipalité a décidé de développer des accès au lac et l'offre pour les baigneurs et baigneuses.

3.1 Transformation du bâtiment

Début 2022, la Municipalité a décidé d'ouvrir une nouvelle antenne de l'UAPE Jacques-Dubochet dans l'ancien Collège du Bluard pour la rentrée scolaire à venir afin de répondre au manque de places en accueil parascolaire. Quelques légers aménagements et mises en conformité indispensables ont été réalisés via le budget de fonctionnement, pour permettre l'accueil de vingt-quatre enfants.

Afin de simplifier l'organisation de la vie quotidienne des enfants et mutualiser les ressources du Service de l'enfance pour la cuisine et l'intendance, la Municipalité a choisi, en octobre 2022

de regrouper les activités de restauration scolaire installées dans l'ancien collège des jardins et l'accueil parascolaire, déjà en activités sur le site du Bluard pour la rentrée scolaire 2023. Cela a permis de libérer entièrement le bâtiment des Jardins pour la Maison des Associations. Un préavis¹ de demande d'un crédit de CHF 495'000.00 pour l'aménagement d'un restaurant scolaire et le réaménagement de la cour de l'ancien Collège du Bluard a été déposé au Conseil communal le 7 décembre 2022. Le préavis a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 1^{er} mars 2023. Les travaux ont été réalisés pendant l'été et le nouveau restaurant scolaire a pu ouvrir ses portes à la rentrée scolaire 2023.

Concernant le bâtiment, la motion proposait l'installation de vestiaires et de douches pour les baigneurs et baigneuses. L'accès au lac pour la baignade n'ayant pas été réalisé en face du Bluard, il n'y avait pas de nécessité à créer ces aménagements dans le bâtiment.

Du point de vue patrimonial, ce bâtiment bénéficie d'une protection cantonale élevée, il est inscrit à l'inventaire et figure en note 2. Dès lors, seuls de menus travaux ont pu être envisagés.

3.2 Aménagement de la cour du Bluard

La Municipalité a souhaité faire concorder le réaménagement de l'ancien Collège du Bluard avec celui de sa cour, afin d'offrir un espace public extérieur accueillant répondant aux attentes des enfants et à ceux de la population dans son ensemble. Ce projet était partie intégrante du préavis susmentionné.

La cour a été réaménagée à l'automne 2023. Elle est désormais davantage ouverte vers l'extérieur avec un portail créé en direction du lac. Ce dernier a été dimensionné afin d'impacter au minimum le mur et la barrière existante, conformément à la demande de la Direction cantonale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Le second portail donnant sur la rue du Bluard a été remplacé pour être plus transparent.

Les nouveaux aménagements offrent un bel espace libre perméable permettant la tenue de manifestations et une grande diversité d'usages (pétanque, basket, mölkky, etc.). Plusieurs équipements à destination des enfants et de la population ont été installés : une table de ping-pong et d'échec, un parcours d'équilibre sur le mur, des bancs, des tables de pique-nique, des plateformes pour se détendre ainsi que des stationnements pour les vélos et les trottinettes. L'arborisation déjà présente a été complétée par une végétation basse avec plusieurs arbustes fruitiers.

¹ [N° 44/12.22 - Demande d'un crédit de CHF 495'000.00 pour l'aménagement d'un restaurant scolaire et le réaménagement de la cour de l'ancien Collège du Bluard »](#)

La motion demandait d'aménager les extérieurs de la parcelle Bluard pour les ouvrir sur le quai et favoriser l'accueil de manifestations. Les aménagements réalisés répondent à cette demande.



Figure 1 – Nouveaux aménagements de la cour du Bluard

3.3 Modification des circulations périphériques

Le quai J.-L.-Lochmann et la rue du Bluard passeront en zone 30 d'ici fin 2024 en lien avec le réaménagement de la rue Louis-de-Savoie. Cette mesure permettra de sécuriser les traversées de chaussée par de nouveaux marquages au sol et diminuer les nuisances sonores avec une vitesse réduite. De plus, des modifications ciblées sont prévus. Il est question de réduire le stationnement aux intersections dangereuses et de modifier le régime des places de parc. En effet, la plupart des places sur les quais sont actuellement gratuites (places bleues) et passeront payantes d'ici la fin de l'année. Cette modification permettra de diminuer le trafic de recherche de place qui est important sur les quais ainsi que les nuisances pour le Bluard.

Par ailleurs, le projet de Voie verte, en cours de développement, réaménagera plus en profondeur le quai J.-L.-Lochmann. Il renforcera notamment la sécurité des traversées piétonnes et les déplacements à vélo.

Alors que la motion demandait que la circulation du quai J.-L.-Lochmann soit déviée par la rue des Tanneurs pour préserver la sécurité et limiter le bruit, la Municipalité estime que les mesures susmentionnées prévues dans un avenir proche, permettront justement d'augmenter la sécurité et de réduire le bruit.

3.4 Aménagement d'un accès à l'eau

En 2021, la Municipalité a étudié les possibilités de création d'accès à l'eau pour répondre à la forte attente des morgiennes et des morgiens. Dans l'attente d'aménagements pérennes liés au projet de Voie verte, la Municipalité a décidé en 2022, d'installer 3 plages flottantes : une au Parc de Vertou, une à la Blancherie et une au Port du Petit-Bois.

Cette phase test ayant été concluante, la Municipalité a déposé un préavis² de demande de crédit de CHF 483'000.00 pour la création d'accès au lac et pour l'installation de plages flottantes au Conseil communal le 1^{er} février 2023. Le préavis a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 5 avril 2023. L'accès à l'eau du Parc de Vertou a pu être réalisé avant l'été et celui du port du Petit-bois à l'automne 2023. Celui de Blancherie est toujours en discussion avec le Canton.

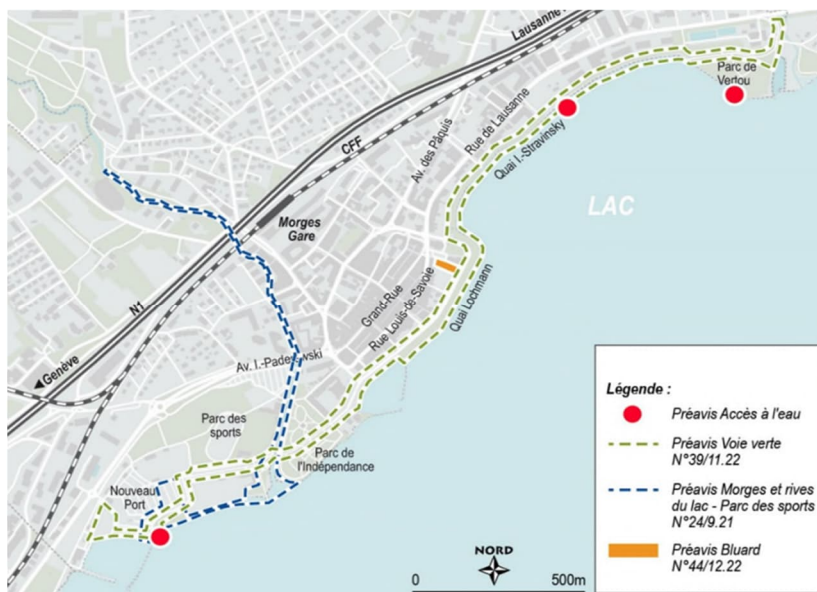


Figure 2 – Projet d'accès au lac – Localisation des accès

Ces mesures répondent à la demande de la motion de créer un accès au lac. Toutefois, lors des études de création d'accès à l'eau, le secteur du Bluard n'a pas pu être retenu en raison de sa proximité de la zone d'exploitation des bateaux CGN et sa localisation dans une zone archéologique (site palafittique).

4 CONCLUSION

Le traitement de la motion PLR « Bienvenue au jardin d'été du Bluard » s'est entrecroisé avec plusieurs projets développés par la Municipalité. Consciente du potentiel du site du Bluard, la Municipalité a souhaité le réhabiliter dans son ensemble pour lui redonner une fonction et ouvrir ses extérieurs à toute la population. La vision développée par la Municipalité répond à plusieurs politiques publiques du programme de législature comme :

- renforcer l'accueil de l'enfance et de la jeunesse afin de répondre au manque de places en accueil parascolaire ;
- favoriser le développement harmonieux de la ville entre le construit et les espaces libres ;
- offrir un cadre de vie agréable à sa population et résilient aux changements climatiques.

Le bâtiment accueille désormais une unité d'accueil parascolaire et un restaurant scolaire. Les nouveaux aménagements de la cour répondent aux enjeux d'ouverture et de maintien des manifestations soulevés par la motion et le trafic sur les routes périphériques sera

² [N° 6/2.23 - Aménagement d'accès au lac et de plages flottantes sur le littoral morgien](#)

prochainement apaisé. Concernant les accès à l'eau, deux accès ont d'ores et déjà été créés et d'autres pourraient être aménagés dans le cadre de la Voie verte.

Réponses aux demandes de la motion :

1. Aménagement des extérieurs de la parcelle Bluard pour les ouvrir sur le quai J-L-Lochmann et favoriser l'accueil de manifestations : réalisé dans le cadre du réaménagement.
2. Dévier la circulation du quai J.-L.-Lochmann par la rue des Tanneurs pour préserver la sécurité et limiter le bruit : aménagement d'une zone à 30 Km/h sur les quais à venir.
3. Installation d'une plateforme pour les baigneurs au-dessus des enrochements pour offrir un accès à l'eau : positionnement impossible en raison du passage des bateaux de la CGN.
4. Création des vestiaires et des douches à l'intérieur du bâtiment du Bluard pour les baigneuses et baigneurs : pas nécessaire car accès à l'eau trop éloignés.

Vu ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu à la motion et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, en réponse à la motion du groupe PLR « Bienvenue au Jardin d'été du Bluard ».
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 mars 2024.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella